

**LA CIRCULAIRE N°5-2012**  
**ACTION SOCIALE**

**Groupe de travail du 19 octobre 2012 :  
Missions des Délégations Départementales d'Action Sociale**

Un budget action sociale maintenu...des inquiétudes persistent ...

L'application du décret de 2005 sur les délégations de signature a remis en cause toute l'organisation des missions des délégués départementaux. A l'occasion [Groupe de travail du 27 mars 2012](#), les Fédérations ont dénoncé le projet présenté par l'administration. Elles réaffirmaient leur attachement à une action sociale ministérielle de proximité.

Lors du [CNAS du 5 juillet 2012](#), les Fédérations ont quitté la séance considérant que l'administration ne répondait toujours pas à leurs attentes, même si elle proposait une réflexion sur une méthode de travail pendant l'été.

Dès le mois de septembre, FO FINANCES est informée par des camarades, sur des agissements de la direction dans divers départements sans concertation des organisations syndicales. Dans un communiqué intitulé « [Action Sociale en péril](#) », FO FINANCES dénonce la réorganisation de l'action sociale à marche forcée alors même que tout dialogue social avec les Fédérations est suspendu.

---

Le groupe de travail de ce jour s'est réuni sous la présidence de Madame FEJOZ, Directrice des Ressources Humaines Adjointe du Secrétaire Général qui est sensée faire des propositions suite aux réflexions de l'été. La présidente rappelle que le Ministre a confirmé le maintien des crédits action sociale à hauteur de ceux de 2012, et qu'il s'est engagé à maintenir un réseau d'action sociale départemental. Elle précise que depuis le début, elle l'avait acté, y compris lorsque l'organisation comptable conduit à prévoir une structure régionale.

Un séminaire des délégués départementaux et régionaux a eu lieu la semaine du 8 octobre. La synthèse des travaux est transmise aux fédérations comme support de travail en plus d'une simple page d'une réflexion sur les missions des délégués départementaux.

La présidente fait une présentation de cette synthèse en séance. Il apparaît que les délégués considèrent que leur positionnement départemental est une garantie pour la proximité, l'écoute, la qualité et le lien social avec les agents. Toutefois ils estiment que leurs missions doivent être plus sur le terrain.

La présidente rappelle que les missions des délégués sont très importantes et que certaines devraient être valorisées. S'agissant de la restauration, les délégués ne se considèrent pas experts en la matière et estiment que c'est très technique et complexe.

Les délégués ont un rôle essentiel en matière de logement. Ils sont proches des agents et ont la maîtrise du sujet.

En matière de vacances, l'important est le transfert des enfants que les parents confient aux délégués en toute sérénité.

Pour pallier le manque de crèches, il semblerait nécessaire pour les délégués qu'il y ait une réflexion sur d'autres solutions (aide individuelle par exemple).

Si les délégués apprécient le CDAS, ils souhaiteraient que les débats portent sur d'autres thèmes. Ils demandent à participer aux CHSCT ou être informés de leurs travaux.

Les actions locales sont un moyen pour les délégués de transmettre les informations et de connaître les difficultés des agents. Ils tiennent à insister sur l'importance des correspondants sociaux dont le nombre tend à diminuer.

Pour les dossiers de secours, la collaboration avec les conseillères techniques régionales est une promesse de sécurité et d'équité. Ils veulent conserver un avis, soit une vision plus complète de la situation de l'agent.

Si certains d'entre eux ne veulent maintenir que la fonction de délégué départemental d'autres se disent aptes à cumuler cette fonction avec la fonction de correspondant régional CHORUS.

**Suite à la présentation de cette synthèse, aucune conclusion n'a été actée par la présidente, même si elle précise qu'il y a urgence à répondre à l'attente des délégués. Elle a une « obligation morale envers eux, il ne faut pas les faire attendre plus ».**

**FO FINANCES** ne prendra pas la responsabilité de ne pas discuter des missions, ce qui pourrait d'après ce que nous a dit la présidente, avoir des conséquences sur les moyens.

Suite à une suspension de séance les Fédérations estiment qu'il n'est pas possible de parler de missions sans parler de moyens. Ils proposent de travailler sur deux groupes de travail bien distincts. La présidente trouve l'idée intéressante et se retrouve dit-elle, sur ces points.

Concernant, la fonction de délégué départemental lors d'un appel à candidature, **FO FINANCES** a obtenu qu'aucun agent ne soit écarté de cette fonction du fait de son grade. En effet la Présidente a reconnu que même si le bon niveau était un cadre B, ce qui comptait c'était la motivation et les compétences !!

Toutes les Fédérations ont demandé une garantie écrite de la Présidente sur le maintien d'une action sociale de proximité, d'un délégué par département.

**Interpellée par FO FINANCES, sur l'action sociale de la Nouvelle Calédonie et la suppression d'un poste de correspondant CHORUS sur la Corse, la présidente n'a pas répondu.**

**Les Fédérations syndicales** ont renouvelé leur demande de l'implantation d'un réseau spécifique afin de gérer les crédits déconcentrés de l'action sociale et de cette façon s'assurer que les acteurs de l'action sociale puissent continuer à exercer leur cœur de mission.

**FO FINANCES** est intervenue sur les emplois du réseau Action sociale. La Fédération a demandé un état des lieux remis à jour ainsi qu'un état prévisionnel des départements, en particulier, ceux en retraite.

### **Délégation FO FINANCES : Françoise PHELIX, Hélène FAUVEL**

Suite à ce GT, nous avons reçu le 22 octobre 2012 les engagements écrits de l'administration :

**Les garanties suivantes peuvent être apportées :**

- **Le délégué départemental conserve la maîtrise des décisions, dans le respect des orientations nationales et des réglementations (le correspondant régional CHORUS exerce pour sa part un contrôle de régularité) ;**
- **Le CDAS débat et se prononce sur les actions à mener au plan local sur proposition du délégué départemental ;**
- **Le recrutement du délégué départemental se fait sur la base de ses compétences et de sa motivation. Les agents de catégorie C ne sont donc pas exclus ;**
- **Les situations individuelles seront prises en compte. Les assistants de délégation seront maintenus à leur poste pendant la durée de leur mise à disposition. Les délégués des départements chefs-lieux de région qui exercent également les fonctions de correspondant régional CHORUS choisiront librement de conserver les deux fonctions ou de n'en privilégier qu'une ;**
- **A terme, un réseau dédié en charge des questions budgétaires et comptables sera mis en place.**

**Cycle de travail proposé, pour objectif d'aboutir d'ici le 15 février 2013**

- Un document de référence sur les délégations départementales (missions, interlocuteurs et synergie, moyens d'action,...)
- Une doctrine d'emploi des délégués départementaux (mission, profil, formation,...)

**Le calendrier de travail proposé est le suivant :**

- Le 15 novembre 2012 : avec le GT du CNAS retraités, échanges sur les délégations départementales ;
- Début décembre : les échanges porteront sur la doctrine d'emploi,

- CNAS du 19 décembre 2012 : point d'étape ;
- Janvier 2013 : deux groupes de travail à prévoir : l'un sur les délégations, l'autre sur la doctrine d'emploi.

**L'administration se veut rassurante par son engagement écrit de conserver une action sociale de proximité au travers de l'implantation d'un délégué dans chaque département conservant son pouvoir de décision. Il n'en demeure pas moins que des zones d'ombre persistent. FO FINANCES ne manquera pas d'y revenir notamment dans les prochains groupes de travail.**

### **GROUPE DE TRAVAIL CNAS Conventions d'objectifs et de moyens des associations**

**Un groupe de travail a eu lieu le 22 octobre 2012 sur les conventions d'objectifs et de moyens 2013-2015 des associations AGRAF-EPAF-ALPAF.**

**Ce travail est fait par les responsables des associations qui le soumettent à la tutelle et ensuite au débat avec les représentants du personnel. Cette convention reste le socle de l'organisation et du fonctionnement des associations pendant trois années.**

**FO FINANCES a interpellé la tutelle sur les points suivants :**

- **la baisse des effectifs des agents publics mis à disposition des associations.**
- **l'utilisation d'office des réserves budgétaires pour les travaux immobiliers urgents qui devraient incombés au propriétaire.**
- **son opposition de fond sur le projet de partenariat avec un ministère non financier pour l'EPAF.**
- **la modification de l'écriture du paragraphe « expérimentation prêt étudiant » dans la convention ALPAF. Suite au succès de cette nouvelle prestation, FO FINANCES demande d'acter sa généralisation à l'ensemble du territoire, dès la rentrée 2013.**

**La validation de ces conventions sera soumise au vote lors du CNAS du 19 décembre 2012.**